



**AGENCE NATIONALE POUR LA
PROMOTION DE L'EMPLOI (ANPE)**
Etablissement Public à caractère Administratif
BP 13 222 TEL 20 73 33 84 T&FAX 20 73 70 31 NIAMEY - NIGER
E-Mail : anpe.niger@yahoo.com - Site web : <http://www.anpe-niger.ne>

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des Employeurs des secteurs para public et privé que le taux de la cotisation Employeurs, au profit de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) est passé de 0,5 % à 1% de la masse salariale soumise à cotisations sociales, pour compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au Décret n°2023-258/P/CNSP/MFP/T/E du 03 novembre 2023, modifiant et complétant le Décret n°2002-277/PRN/MFP/T du 29 novembre 2002, fixant le taux de la cotisation des employeurs au budget de l'ANPE.

Ladite cotisation est recouvrée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) selon les mêmes modalités que les cotisations sociales.

Fait à Niamey, le 29 novembre 2023.

Le Directeur Général

Ibrahim NAHANTCHI

Lundi 4 Décembre 2023